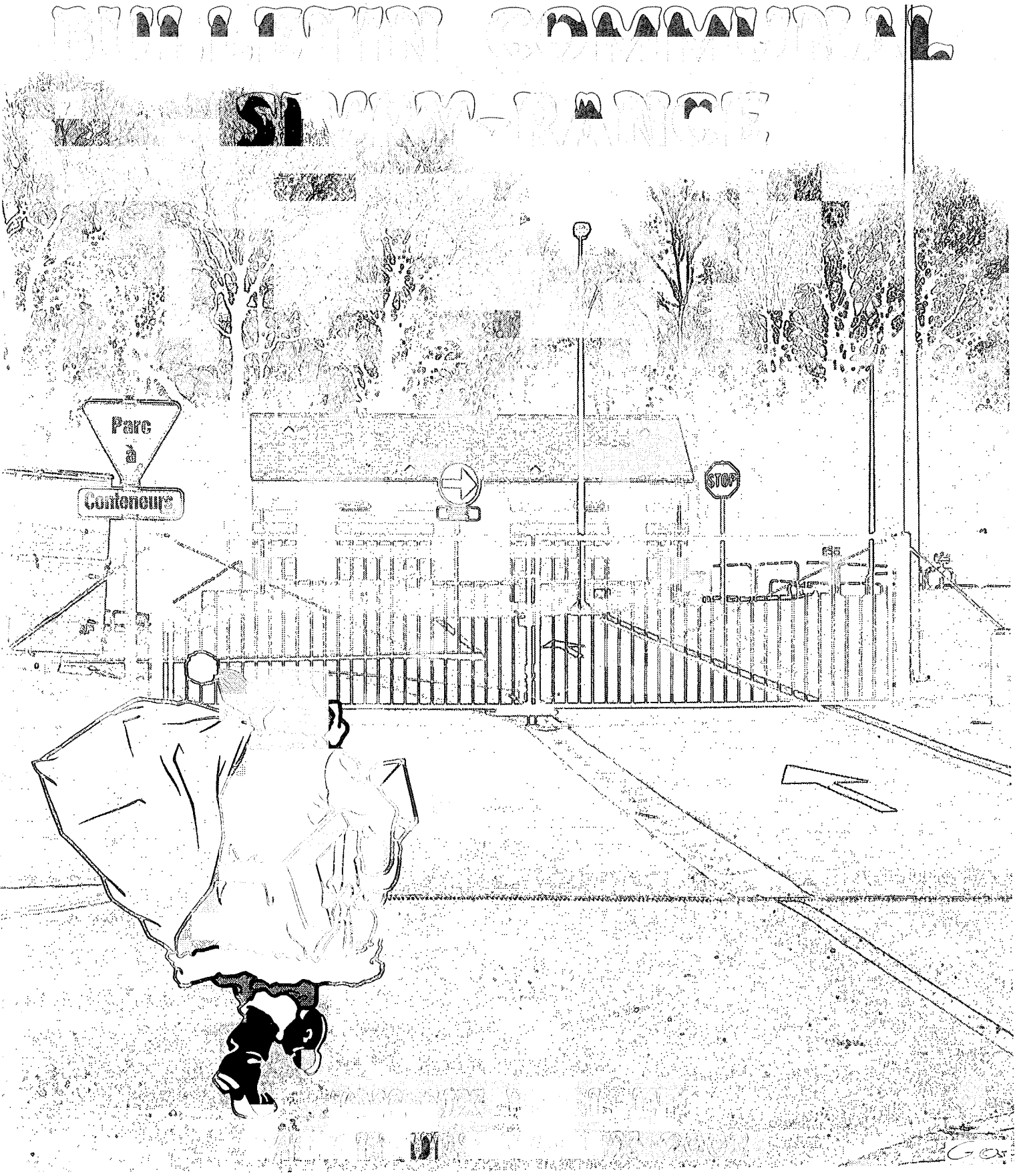

SOMMAIRE

Mot de la Bourgmestre	P 1	Département Environnement	P 8 à 14
Jubilés	P 3	Elagage des haies	P 15
Le foot à Sivry-Rance	P 4	Hommage à Simon Joly	P 15
Abris de vélos	P 4	Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie	P 16
Une chaufferie au bois à Sivry	P 5	Changement d'adresse et de n° de tél.	P 16
Zone de police de la Botte du Hainaut	P 6	Etat Civil	P 17

Décembre 2002

Cette année 2002 a vu la finalisation de chantiers mis en route dès 1998. Après l'Hôtel communal inauguré par le représentant du Ministre Charles MICHEL et le Ministre Président Hervé HASQUIN, c'est le parc à conteneurs dans un registre tout à fait différent bien sûr, qui a été inauguré par le Ministre Michel FORET. Ce parc constitue un apport non négligeable au service de chacun des habitants de notre entité. Vous trouverez, dans ce bulletin, les renseignements pratiques qui vous permettront une utilisation optimale de cet outil environnemental presque luxueux, subventionné à 80% par les services du Ministre de l'Environnement. En fait, la participation communale est de ± 3.000.000 BEF, au delà des 24.500.000 BEF de subventions reçues.

Evidemment, à cela, s'ajoutera annuellement une cotisation de ± 370.000 Euros à payer à Intersud pour l'enlèvement et le traitement des déchets. Ce coût est basé sur le principe de la mutualisation à l'intérieur de la zone de l'intercommunale où 4 parcs sont aujourd'hui en activité : Momignies, Chimay, Thuin et Sivry-Rance et accessibles à tous les habitants des communes affiliées. Le coût global est réparti sur la totalité des habitants de la zone Intersud.

A citer aussi, en début de réalisation, les travaux du plan triennal. Nous avons obtenu pour 2001 - 2003 des subventions à 60% dont le montant s'élève à 1.179.245 Euros pour la reconstruction d'une partie de nos routes. Pour mémoire, un kilomètre de route en reconstruction coûte environ 15.000.000 BEF. Le premier chantier, qui concerne le deuxième tronçon de la reconstruction de la rue des Déportés, est en cours. En ce qui concerne le deuxième projet, l'amélioration du quartier de la gare à Rance, nous sommes en pourparlers avec les services du TEC pour un emplacement sécuritaire des arrêts de bus et avec les services du Ministre des Affaires Intérieures de la RégionWallonne, pour l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles (plan ZEN).

A ce sujet d'ailleurs, une amélioration de la sécurité aux abords de l'école est prévue à Grandrieu. Ce projet sera renforcé par l'apport d'une subvention provinciale de ± 300.000 Euros pour la construction d'un rond-point sur la route provinciale.

Enfin, en ce qui concerne le troisième volet du plan triennal, la rue de la Marzelle, l'année 2003 sera celle du projet technique et coïncidera, si tout va bien, avec la mise en chantier du lotissement privé de constructions individuelles, important projet d'aménagement du territoire en haut de la rue de la Marzelle.

Pour votre documentation, le projet du rond-point à la gare de Sivry sous l'égide du M.E.T. semble quelque peu retardé mais nous gardons espoir.

A ce sujet, pour répondre à une demande légitime des riverains de la gare de Sivry, qu'ils sachent qu'une réunion d'information sera organisée en début 2003.

Ajoutons encore un projet du M.E.T. qui nous intéresse, l'élargissement de la courbe au lieu-dit «Fond Balle», à la sortie de Rance vers Chimay, est en bonne voie.

Sur le plan sportif, l'aménagement des locaux du foot de Rance est terminé. Une partie importante a été subventionnée à 50% mais nos ouvriers ont dû prêter main forte pour différents travaux qui ont été menés rapidement et avec brio.

Dans le même ordre d'idées, nos ouvriers ont construit eux-mêmes suivant une formule économique, la superbe dalle de béton qui constitue la cour du Haras. Ils sont à féliciter, l'environnement bien structuré est agréable et propre : ce n'était pas du luxe !

Une bonne nouvelle reçue au dernier Conseil communal, le Ministre HAPPART octroie une subvention à 100% pour le projet «Bois Energie» dont vous trouverez description ci-après.

D'autres réalisations sont encore à l'étude, mais ce sera pour une prochaine parution de 2003.

En attendant, sachez que nous avons un site qui est : **http://www.sivry-rance.be** que vous pouvez consulter : il sera prochainement actualisé, nous nous modernisons !

En résumé, 2002 a été très laborieux mais fructueux. Chacun a bien valorisé son domaine mais il est certain qu'il reste bien du pain sur la planche pour 2003.

Avant d'en terminer, je voudrais surtout vous présenter nos voeux chaleureux d'heureuse année. Que 2003 vous garde en bonne santé, vous apporte bonheur et sérénité.

Bien à vous,
Bonne année !

Annie DEBRUXELLES,

Bourgmestre

Tél. 060/41.19.51

0495/18.88.03

En cette année 2002, 6 couples ont fêté officiellement leurs Noces d'Or ou de Diamant :

A Sautin : 60 ans de mariage pour *Herman GAUME* et *Madeleine MICHAUX* auxquels, en cette heureuse et exceptionnelle circonstance, un message de félicitations royales a été adressé.

A Rance : Le 12 mai 2002, lors de la ducasse de la gare : Noces d'Or pour *André DAŃVOYE* et *Marie-Louise EGLEM*, tous deux bien connus pour leur longue carrière à l'Ecole Technique et leur engagement dans les oeuvres paroissiales.

A Sivry : Le 19 mai 2002, jour de la Pentecôte, étaient réunis pour un même jubilé, 50 ans de mariage :
- *Paul FONTENELLE* et *Roberte TENRET*
- *Roger FONTENELLE* et *Germaine LEFEBVRE*
- *Raoul LAFFINEUR* et *Renée GAUDOUX*
- *Herman NICAISE* et *Josette CHARLOTTEAUX*

Pour la première fois, cette cérémonie s'est déroulée dans la nouvelle salle des mariages de la Maison communale, cadre qui a enchanté tout le monde.

En 2003, deux anniversaires, avant d'être fêtés, méritent d'être soulignés tant ils sont rares et remarquables :

* Les *67 ans de mariage* du *Docteur Camille PASLEAU* et *Marie-Thérèse BOSSAUX* de Sivry.

* Les *65 ans de mariage* d'*Albert PETIT* et *Irène RICHOUX* de Sautin.

L'an prochain, nous célébrerons aussi les Noces d'Or de :

* *NICOLAS René* et *KOWALCZYK Czeslawa* de Rance.

* *BAYARD Gérard* et *ROQUET Odette* de Sivry

* *GUIOT Edgard* et *WAUTIER Marie* de Sivry

* *MEURANT Hervé* et *GUSTIN Claudine* de Grandrieu

* *WOTQUENNE André* et *BULTOT Zulma* de Solre-St-Géry

* *LEBEAU Marius* et *BOURLARD Suzanne* de Rance

* *TITECA Roger* et *DROPSY Arlette* de Rance

* *LEGROS Marius* et *BOSSART Jeannine* de Rance

* *BAUDOUX Yvan* et *GAUDOUX Noëlle* de Sivry

* *COLONVAL René* et *THOMAS Thérèse* de Sivry

* *GARNIER Maurice* et *ANTOINE Denise* de Sivry

* *DENIS Michel* et *SAINTHUILE Jeanine* de Rance

* *FLAS Raymond* et *MARTIN Liliane* de Rance

Marie-Rose CHARLIER
Echevine

Après avoir récemment doté nos deux terrains de foot de Sivry et de Rance d'un éclairage efficient (1.500.000 BEF chacun avec subvention de 50%), des travaux ont été entrepris pour permettre au Club de Rance de vivre dans des conditions décentes. Nous avons sollicité et obtenu un nouveau subside à 50% pour rénover sanitaires, douches, salle de réunions.

Le confort y est également accru par un chauffage performant bien nécessaire et par la réfection de la toiture et de l'électricité.

La Ferme Bossart se trouve ainsi entièrement rénovée.

Un grand merci à Pascal CHARDON qui a contribué aux améliorations en remplaçant les pompes à bière et le mobilier.

Marie-Rose CHARLIER
Echevine

Etant présentes à l'inauguration des abris de vélos à Chimay, Madame DEBRUXELLES et moi-même avons perçu la nécessité d'en faire installer dans notre entité.

Dans le cadre de la mobilité, un subside a été sollicité et, nous l'espérons, prochainement accordé.

Les trois endroits retenus, obligatoirement proches des arrêts de bus, sont :

- *le Canon à Rance ;*
- *la Carreauterie à Sautin ;*
- *la Gare de Sivry.*

Ceci nous permettra de mettre en sécurité les vélos et vélomoteurs des clients du TEC, chaque rangement étant pourvu d'une clé particulière.

Mes voeux pour tous :

- *des fêtes agréables,*
- *une santé florissante,*
- *une vie épanouissante.*

Marie-Rose CHARLIER
Echevine

Les autorités communales de Sivry-Rance projettent de commander prochainement la construction d'une chaufferie au bois sur le territoire de la Commune de Sivry. Ce projet a été rendu possible grâce à un protocole d'accord signé entre d'une part le Ministre wallon de l'Agriculture et de la Ruralité, Mr. José HAPPART, et d'autre part le Ministre wallon des Transports, de la Mobilité et de l'Energie, Mr. José DARAS. Cette chaufferie permettra de chauffer 6 bâtiments situés au centre de Sivry :

* *Le Musée*
* *L'Ecole libre*
* *L'Hôtel de Ville*
* *Le Centre culturel*
* *L'Ecole communale*
* *Le Foyer culturel (bureaux)*

Elle sera alimentée principalement par des rémanents forestiers, c'est-à-dire les sections d'arbres restant sur place après une exploitation forestière. Ceux-ci représentent de 25 à 30% des volumes récoltés et constituent donc une source importante d'énergie. Autrefois laissés sur place, ils seront dans le futur valorisés énergétiquement. Vu la superficie boisée de l'entité, il sera aisé de fournir l'énergie nécessaire en récupérant une partie de ces rémanents. Cela permettra d'économiser 85.000 litres de mazout par an.

Le principe de fonctionnement :

Les rémanents seront broyés sur place et acheminés vers un silo de stockage (enterré ou non). Une vis sans fin acheminera automatiquement les copeaux vers la chambre de combustion. Toute l'installation est entièrement automatisée: de l'allumage à la récolte des cendres.

Bilan environnemental :

1 litre de mazout contribue au dégagement de 2,7 kg de CO_2 dans l'atmosphère tandis que le bois, énergie locale et renouvelable, présente un bilan neutre au point de vue du dégagement de CO_2, la mise en oeuvre du projet, représente ***une quantité de 182 tonnes de CO_2 qui ne sera pas émise dans l'atmosphère.***

Un autre aspect environnemental positif du projet est la réduction de dioxyde de soufre, SO_2, résultant de l'utilisation du bois plutôt que du mazout. En effet, le bois ne contenant pas de soufre, il n'y a pas de SO_2 émis lors de sa combustion. ***Le système permet d'éviter l'émission d'environ 352 kg de SO_2 par an dans l'atmosphère.***

Enfin, le projet permet de valoriser une ressource locale : ***250 tonnes de bois frais par an peu ou mal valorisé jusqu'ici.*** Par ailleurs, signalons que lorsqu'on laisse le bois en forêt, sans le valoriser, il est partiellement décomposé en ***méthane, gaz 20 fois plus nocif que le CO_2 en terme d'effet de serre.***

Bilan économique et social :

De plus, le projet est intéressant pour les finances communales puisqu'il dégage un boni financier (économie de mazout) tout en permettant de valoriser une ressource renouvelable communale.
Il permet également la création d'emploi grâce à la main d'oeuvre nécessaire pour l'alimentation et l'entretien des installations.

David LORIAUX
Eco-conseiller

La réforme des polices fêtera son premier anniversaire à la fin du mois de décembre 2002. Cette réforme a conféré à la police des nouvelles structures, un statut du personnel adapté et depuis peu, un nouvel uniforme. La réforme des polices a été réalisée dans l'optique d'atteindre un objectif bien précis : une meilleure approche de la criminalité et donc davantage de sécurité pour les citoyens.

Depuis le 01/01/2002, les moyens en personnel et en matériel des anciennes brigades de Gendarmerie et des polices communales ont été rassemblés pour ne former qu'un seul corps de police locale. Pour notre zone de police, le cadre du personnel est fixé à 65 policiers.

Direction et gestion

La zone de police est dirigée et gérée par un chef de zone, en l'occurrence le Commissaire divisionnaire de police *Philippe MANON.* Il est aidé dans sa tâche par un staff administratif et comptable dont 4 Commissaires de police. Il rend compte de sa gestion au Collège de police et au Conseil de police.

Son bureau est situé à RANCE, rue de la Basse Hollande, n°1b, à côté du bureau de police actuel.

La direction zonale peut être contactée au n°060/41 40 82, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8h à 12h et de 13h à 17h. Fax : 060/41 40 89.

Les Commissariats de quartier

Le souci prioritaire des autorités locales a été de maintenir l'ancrage local de la police.

C'est pourquoi chaque entité communale dispose d'au moins 1 poste de police où le service accueil est garanti.

D'une manière générale, chaque commissariat de quartier traite de la police de proximité et est avant tout le premier point de contact qui permet à la population de trouver une solution à ses problèmes.

Si nécessaire, votre demande sera adressée à un service de police plus spécialisé et en cas d'urgence, la mission sera confiée au service qui assure 24h/24h les interventions sur le terrain.

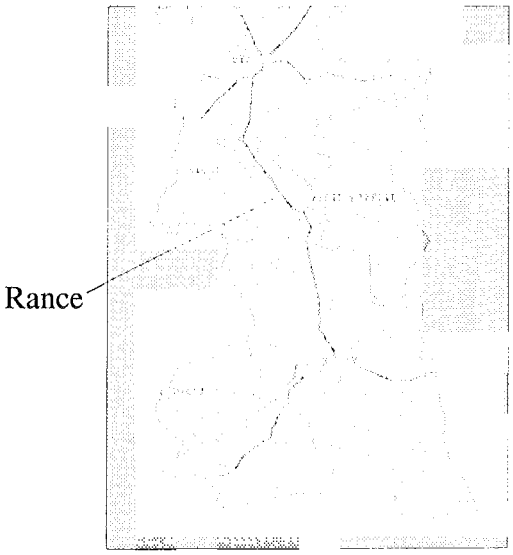

Horaires d'ouverture :
Les bureaux de police de BEAUMONT, RANCE, CHIMAY et MOMIGNIES sont ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h. Ceux de FROIDCHAPELLE et de SIVRY le sont uniquement du lundi au vendredi de 8h à 12h.

En dehors de ces heures :
Les numéros de téléphone ordinaires sont déviés d'office vers une centrale des communications située à Charleroi et qui répercute votre appel par radio à l'équipe de policiers qui patrouille sur le terrain. Il vous est possible également de composer le n° d'appel gratuit **101** ou **112** (GSM).

Adresses des bureaux de police :

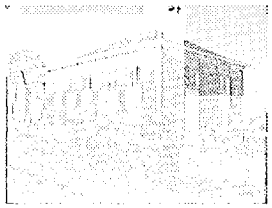

BEAUMONT
Rue G.Michiels, 13
Tél. 071/53 90 30
Fax 071/53 90 36

CHIMAY
Chaussée de Couvin, 132
Tél. 060/21 10 55
Fax 060/21 48 40

FROIDCHAPELLE
Place Albert Ier, 36
Tél. 060/45 91 52
Fax 060/41 29 35

MOMIGNIES
Rue de la Gendarmerie, 5
Tél. 060/41 40 30
Fax 060/41 40 49

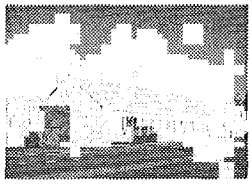

RANCE
Rue de la Basse Hollande, 1
Tél. 060/41 40 70
Fax 060/41 40 79

SIVRY
Grand'Place, 2
Tél. 060/41 41 21
Fax 060/41 40 79

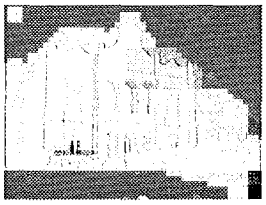

Le Service des interventions

Il est composé de 18 policiers qui se répartissent le travail selon un rôle de service établi pour couvrir les 24 heures d'une journée. Ces policiers sont attachés aux Commissariats de quartier mais leur mission est essentiellement de répondre aux interventions urgentes.

Ils sont en liaison radio constante avec une centrale de communications située à Charleroi, à la police fédérale et qui est reliée au service **101** ou **112** (GSM).

Nous vous conseillons donc en cas d'urgence de former ces numéros d'appel. Ils sont de plus gratuits.

Le Service d'enquêtes et de recherches (S.E.R.)

Ce sont nos policiers plus généralement en tenue civile. Au nombre actuel de 5, ils sont chargés de traiter des dossiers plus complexes qui ne peuvent être traités par les policiers de quartier.

Leurs bureaux sont situés à RANCE à côté du bureau de police locale, rue de la Basse Hollande, n°1.

Leur n° d'appel téléphonique est identique à ce dernier soit le 060/41 40 70.

Votre appel sera alors dirigé vers le policier que vous souhaitez contacter.

Le Service d'assistance aux victimes

Il est exercé par *Madame Isabelle ROMAIN*, psychologue. Elle est chargée d'assister les victimes de faits délictueux ou criminels des cinq communes composant notre zone de police au point de vue social (relations avec certaines autorités, Ministères, etc...) mais également d'apporter un soutien psychologique non négligeable à ces victimes lorsqu'elles le souhaitent.

Madame ROMAIN peut être contactée durant les heures d'ouverture de bureau au n°060/41 40 70.

Nous espérons que ces quelques explications vous auront permis de mieux cerner notre mode de fonctionnement. Soyez assurés de l'entier dévouement de l'ensemble des policiers de notre zone de police.

Nous profitons également de l'occasion qui nous est donnée ici pour présenter à toute la population de la Botte du Hainaut, nos voeux les meilleurs pour l'an nouveau.

Le personnel
de la Zone de Police
de la Botte du Hainaut.

Depuis le lundi 14 octobre 2002, la Commune de Sivry-Rance accueille au sein de son administration un éco-conseiller stagiaire, *Mr. David LORIAUX,* et ce, pour une durée de six mois.

Celui-ci a pour mission de prendre en charge tous les sujets relatifs à l'environnement. Si vous avez des questions sur le sujet, n'hésitez pas à le contacter au 060/41 41 19.

Un parc à conteneurs, pourquoi ?

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, le parc à conteneurs de la Commune de Sivry-Rance est en activité depuis le 13 novembre 2002.

Ce parc entre dans la politique régionale de réduction de la production des déchets en permettant à la population d'acheminer une fraction importante de ses poubelles vers les filières de recyclage et de valorisation.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'il existe trois façons de faire maigrir vos poubelles et donc, de protéger l'environnement tout en payant moins :

* ***Evitez les déchets car le meilleur déchet reste celui qui n'existe pas.*** Quelques gestes simples peuvent être mis en pratique comme : évitez les produits suremballés, achetez en vrac; évitez les produits jetables (rasoirs, nappes, mouchoirs,...) ; préférez les articles rechargeables...

* ***Triez les déchets*** et pour cela, utilisez les bulles à verre, fréquentez le parc à conteneurs, participez aux collectes sélectives.

* ***Compostez.*** Une formation de guide composteur vous sera proposée gratuitement au printemps 2003. Vous pouvez vous y inscrire dès maintenant. Un article y est consacré dans les pages qui viennent.

Un parc à conteneurs, pour qui ?

Pratiquement, ce parc à conteneurs est accessible ***gratuitement*** aux habitants de la zone Sud-Hainaut, c'est-à-dire aux habitants des communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Lobbes, Momignies, Sivry-Rance et Thuin.

Les véhicules autorisés sont les voitures avec ou sans petite remorque et les camionnettes (pas de camion !).

Son accès est interdit aux entrepreneurs et aux sociétés commerciales dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Lors de votre première visite, un règlement vous sera remis et une carte d'accès nominative sera réalisée.

Un parc à conteneurs, pour y déposer quoi?

Tout ce qui arrive au parc à conteneurs doit déjà être trié. Chaque matière est déposée dans le conteneur adapté, suivant les consignes délivrées par les préposés.

Les matières que l'on peut y déposer sont :

<u>*Les déchets verts*</u> : tailles de haie, branchages et déchets d'élagage, tontes de pelouse. Pas de souches ni de gros troncs d'arbre.

<u>*Les déchets inertes*</u> : terres, déblais non contaminés, matériaux de construction et de démolition.

Les encombrants : encombrants métalliques (ferreux et non ferreux), équipements électriques et électroniques, fonds de grenier non recyclables.

Pour ces trois catégories, 10 apports maximum par an et 1 m³ maximum par apport.

Le bois : meubles, portes et châssis, bois de démolition, panneaux en bois, ...

Les huiles : huiles de moteur, huiles et graisses de friture.

Les récipients en plastique : bouteilles, flacons. Pas de sachets en plastique !

Les emballages métalliques : canettes, boîtes de conserve, raviers en aluminium préalablement rincés.

Les verres : blancs, transparents, colorés. Pas de porcelaine, grès, faïences, ampoules, tubes néon, miroirs, vitres, ... Les bouchons seront enlevés !

Les cartons à boissons préalablement rincés et dépliés.

Les papiers, les cartons.

Les textiles.

Les déchets spéciaux des ménages : thermomètres, piles, peintures et produits chimiques, tubes néon, ampoules,...

***Sont interdits* : les ordures ménagères, les déchets d'activité professionnelle et les déchets agricoles.**

Il est à noter que les collectes des papiers/cartons et des encombrants en porte à porte restent d'actualité. La collecte des plastiques agricoles sera également organisée.

En pratique :

Le parc à conteneurs se trouve à l'adresse suivante :

Route de Martinsart, 14 à 6470 SIVRY
Téléphone et fax : 060/21 97 56

Les heures d'ouverture sont :

Horaire d'hiver (du 01/10 au 31/03)
** Lundi : fermé.*
** Du mardi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h à 17h.*
** Samedi : de 8h à 16h.*

Horaire d'été (du 01/04 au 30/09)
** Lundi : fermé.*
** Du mardi au vendredi : de 10h à 12h30 et de 13h à 18h.*
** Samedi : de 8h à 16h.*

Important : les parcs à conteneurs de Thuin, de Chimay et de Sivry-Rance seront fermés :

** le mercredi 25/12 et le jeudi 26/12/2002 ;*
** le mercredi 01/01 et le jeudi 02/01/2003.*

Plan de disposition des différents conteneurs

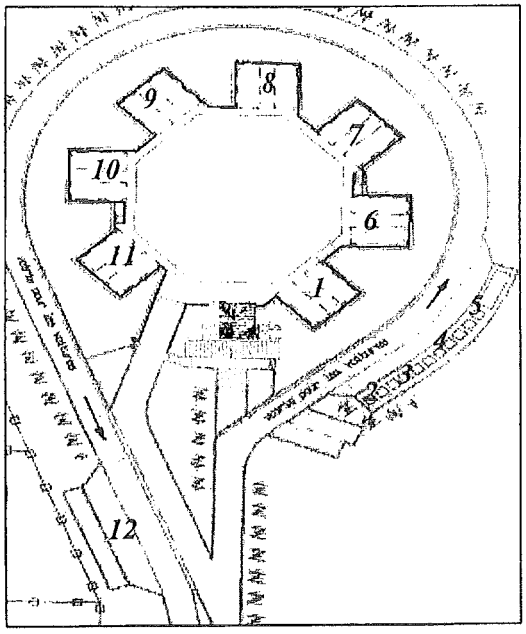

1. Papiers et cartons.
2. Textiles.
3. Equipements électriques et électroniques.
4. Huiles et graisses usagées.
5. Cartons à boissons.
6. Plastiques et petits métaux.
7. Bois et Métaux.
8. Encombrants.
9. Déchets verts.
10. Verres blancs et foncés.
11. Inertes.
12. Electroménagers.

Quelques rappels

L'ouverture de ce parc à conteneurs ne change rien aux dispositions concernant les collectes en porte à porte déjà mises en place.

Le **réseau de bulles à verre** est maintenu. Celles-ci se situent aux endroits suivants :

* *Grandrieu : rue Sablière.*
* *Montbliart : derrière l'église.*
* *Sautin : rue du Centre.*
* *Sivry : derrière la Maison communale.*
* *Rance : rue des Combattants.*

Les **collectes de papier/carton en porte à porte** auront lieu tous les deux mois aux dates suivantes :

Section 1	Section 2
Rance, Montbliart, Solre-St-Géry	**Sivry, Sautin, Grandrieu**
Lundi 20 janvier	Lundi 27 janvier
Lundi 17 mars	Lundi 24 mars
Lundi 19 mai	Lundi 26 mai
Lundi 28 juillet	Lundi 04 août
Lundi 15 septembre	Lundi 22 septembre
Lundi 17 novembre	Lundi 24 novembre

Les **collectes d'encombrants en porte à porte** auront lieu tous les trimestres aux dates suivantes :

Section 1	Section 2
Rance, Montbliart, Solre-St-Géry	**Sivry, Sautin, Grandrieu**
Mercredi 19 février	Mercredi 26 février
Mercredi 21 mai	Mercredi 28 mai
Mercredi 20 août	Mercredi 27 août
Mercredi 19 novembre	Mercredi 26 novembre

La **collecte des déchets ménagers** a lieu le mardi sur toute l'entité. Attention : la collecte du 11 novembre est ***avancée*** au samedi 8 novembre.

Attention ! Pour la collecte des papiers/cartons et des encombrants, l'entièreté de la route de Mons est desservie lors de la section 2.

Une séance d'information

En vue de répondre aux questions qu'il subsisterait, une séance d'information publique sera organisée le lundi 3 février 2003 à 20h00 à la salle du Conseil dans le bâtiment de l'Administration communale de Sivry. Seront présents un responsable du service déchets de l'intercommunale INTERSUD ainsi que l'échevin de l'environnement, *Mr. Colonval.*
Pour que cette séance d'information soit adaptée à vos attentes et que je puisse répondre à toutes vos questions, je vous prie de bien vouloir retourner le coupon ci-joint à l'Administration communale.

Sujets et/ou questions que vous désirez voir abordés lors de la séance d'information :

_____

_____

_____

_____

Comme dit ci-avant, une formation de guide composteur sera organisée au printemps 2003. En attendant, voici quelques informations utiles si vous désirez commencer un compost.

Ne jetez plus vos déchets, compostez-les...

Parmi tous les recyclages possibles des déchets que nous produisons, celui des déchets organiques issus du jardin ou de la cuisine est le plus aisé qui soit. Il ne requiert aucune énergie, aucun matériel sophistiqué ni aucun produit chimique. Il dépend uniquement de l'action naturelle et spontanée de micro-organismes (bactéries, champignons) et de petites bêtes (vers de terre, insectes). Le compostage se fait en présence d'oxygène et dégage de la chaleur. La température au sein de la matière en décomposition peut atteindre 75°C.

(Réaliser votre compost ne vous prend pas plus de temps que d'aller conduire vos déchets verts au parc à conteneurs)

Le processus prend approximativement six mois et donne du compost qui est un engrais 100% naturel d'excellente qualité.

Quelques conseils pratiques :

Pour obtenir un compost de qualité, il faut :

* *disposer le tas à l'abri du vent et à un endroit ombragé (mais pas totalement) ;*
* *lors de la formation du tas, placer des couches de 5 à 10 cm de matières sèches (mS) et de matières humides (mH) en alternance, arroser le compost sec et protéger le tas des pluies abondantes ;*
* *retourner le tas après l'hiver (avril), toutes les deux à trois semaines durant le printemps et l'été ou lors d'apports importants.*

Les matières à composter :

Les recommandés :

- ❖ déchets ménagers (mH) : restes de fruits et de repas, coquilles d'oeufs, marcs de café, thé avec sachets, déchets de légumes ;
- ❖ tontes de gazon (mH) ;
- ❖ fumier de cheval et de bovin (mH) ;
- ❖ paille et foin (mS) ;
- ❖ cendres de bois non traité (mS) ;
- ❖ feuilles sèches, écorces des arbres (mS).

Les plus délicates :

- ❖ paille et gazon en grande quantité ;
- ❖ branches marronnier, peuplier, noisetier, bouleau, acacia, thuya (mS).

A éviter :

- ❖ papiers et cartons imprimés ;
- ❖ végétaux traités aux herbicides ;
- ❖ contenu des sacs d'aspirateurs ; sciures de conifère ;
- ❖ litières d'animaux et excréments.

Vous voyez donc que réaliser un compost est simple et prend peu de temps. De plus, tout le monde y gagne : la nature en fournissant un engrais 100% naturel et nos portefeuilles en économisant sur les sacs poubelles car les déchets compostables représentent entre 30 et 40% du poids de nos poubelles.

Dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux et de respect des législations en vigueur, la Commune de Sivry-Rance s'est dotée, le 21 juin 1999, d'un Plan Communal Général d'Egouttage : PCGE.

Ce PCGE dresse l'état des lieux de l'égouttage dans une commune. Il permet de distinguer trois types de zones géographiques :

- Les zones égouttées où les égouts existent.
- Les zones égouttables où de futurs égouts seront posés.
- Les zones d'épuration individuelle (ZEI) où les égouts ne seront pas posés du fait de leur faible densité de population et du coût trop élevé de la pose de ceux-ci.

D'une manière générale, seuls les centres des villages de Rance et de Sivry sont situés en zone d'épuration collective. Vous pouvez obtenir les renseignements relatifs à la localisation de votre maison au PCGE en vous adressant à votre commune.

Les zones d'épuration individuelle

Votre maison se situe en zone d'épuration individuelle et a été habitée avant le 21 juin 1999, vous avez jusqu'au 31 décembre 2009 pour vous mettre en conformité. Vous pouvez bénéficier d'une prime à l'installation d'une unité d'épuration individuelle.

Attention :
Toute installation d'un système d'épuration individuelle devrait faire l'objet d'une demande à l'Administration communale. De plus, le budget alloué aux primes à l'installation n'est pas illimité. Nous vous invitons donc à vous mettre en conformité rapidement afin de pouvoir bénéficier de la prime.

Renseignements utiles :

- Vous devez disposer d'un certificat de conformité pour bénéficier de la prime à l'installation. Vous l'obtiendrez auprès de votre fournisseur ou entrepreneur.
- Si vous disposez d'une fosse septique, vous pouvez la compléter par un système de traitement et d'évacuation. Mais vous devrez prouver la conformité du système pour bénéficier de la prime.
- Si vous possédez déjà un système d'épuration individuelle, sa conformité sera vérifiée selon la même procédure que pour le placement d'un nouveau système.

Votre habitation a été habitée après le 21 juin 1999, vous devez la doter d'un système d'épuration dès les travaux de construction.

Important :
Depuis le 1er octobre 2002, le nouveau permis d'environnement est d'application. Celui-ci vise à réglementer les activités humaines afin d'en minimiser les impacts environnementaux. Les stations d'épuration individuelle installées depuis cette date doivent faire l'objet d'une déclaration que vous pouvez obtenir à l'Administration communale.

Les zones égouttées

Votre habitation se situe dans une zone égouttée, vous devez obligatoirement vous raccorder à l'égout.

Important :
La présence d'un caniveau le long de votre voirie ne signifie pas que votre habitation est située en zone égouttée. Demandez des précisions à l'Administration communale.

Les primes : procédure d'obtention

Vous avez droit à une prime si vous installez une station d'épuration individuelle dans un bâtiment habité avant le 21 juin 1999.

Pour cela, vous devez :

1. *Introduire une demande d'autorisation à votre commune.*
2. *Envoyer l'attestation de contrôle à la commune.*
3. *Envoyer à la Région Wallonne, sous pli recommandé :*
   - *Le formulaire de demande de prime, dûment complété par vous-même et la commune.*
   - *Une attestation du Collège des Bourgmestre et Echevins certifiant que :*
     . *Le demandeur a l'autorisation d'installer un système d'épuration individuelle.*
     . *Le bâtiment a été habité avant le 21 juin 1999.*

Le Ministre accepte ou refuse l'octroi de la prime dans les 40 jours de la réception de votre demande.

Vous avez reçu l'accord pour obtenir une prime. Vous devez envoyer le formulaire complété à la Région Wallonne (Cellule des Plans Communaux Généraux d'Egouttage) et l'attestation de contrôle. Ce formulaire est disponible auprès de votre administration communale.

Comptez deux à trois mois pour toucher votre argent.

Restitution de la taxe sur les eaux

Comme tout habitant, vous payez une taxe sur les eaux usées pour en financer l'épuration. Comme vous épurez vos eaux usées, vous avez le droit de récupérer cette taxe.

Pour cela, vous devez envoyer à la Direction de la Taxe et de la Redevance, sous pli recommandé:

1. *Les factures d'eau et la preuve de paiement de celles-ci.*
2. *Les preuves que votre système d'épuration individuelle est conforme. (L'autorisation d'installation et l'attestation de conformité et de contrôle).*

La Région Wallonne vous enverra un formulaire officiel à compléter et la liste des divers documents à fournir à l'appui de votre demande.

Adresse utile
Ministère de la Région Wallonne
Direction de la Taxe et de la Redevance ou
Cellule des Plans Communaux Généraux d'Egouttage
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
Tél. : 081/33 50 50

Séance d'information

En vue de répondre aux questions qu'il subsisterait, une séance d'information publique sera organisée à la salle du Conseil de l'Administration communale. Cette séance aura lieu le lundi 17 février 2003 à 20h00 à la salle du Conseil dans le bâtiment de l'Administration communale de Sivry. Pour que cette séance d'information soit adaptée à vos attentes et que je puisse répondre à toutes vos questions, je vous prie de bien vouloir retourner le coupon ci-joint à l'Administration communale.

Sujets et/ou questions que vous désirez voir abordés lors de la séance d'information :

_____

_____

_____

Depuis le 1er octobre 2002, le permis d'environnement est d'application. Ce permis est le régime d'autorisation administrative préalable à l'exploitation de très nombreuses activités et installations. Il remplace le permis d'exploiter.

Le permis d'environnement intègre les anciennes autorisations en un seul acte administratif. Dans l'hypothèse où un projet requiert à la fois un permis d'urbanisme et un permis d'exploiter, la procédure sera fusionnée et débouchera sur le permis dit *«permis unique»*. Cela évitera les incohérences du passé à savoir l'obtention d'un permis d'urbanisme alors que l'on refuse le permis d'exploiter.

L'ancien permis d'exploiter définissait deux classes alors que le nouveau permis d'environnement en compte 3 :

- *Classes 1 et 2 :* les activités les plus polluantes qui nécessitent un permis au sens strict.
- *Classe 3 :* les activités ou installations ayant un impact faible sur l'environnement. Une simple déclaration devra être effectuée. La plupart des activités des indépendants et des PME y sont soumises.

Les enjeux du permis environnement

- Etre en ordre de permis d'environnement procure une sécurité juridique pour l'entreprise en cas de pollution ou de nuisance accidentelle, de plaintes de voisinage, ...
- Une des conditions d'octroi d'aide en matière d'expansion économique...
- De plus, une bonne gestion environnementale de l'entreprise, passant notamment par la détention du permis d'environnement et le respect de ses conditions d'exploitations, contribue grandement à l'image de marque de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses donneurs d'ordre, des riverains, du public.

Un permis environnement pour qui ?

Nous l'avons vu plus tôt, toutes les ***entreprises***, les ***agriculteurs***, la plupart des activités des ***indépendants***, mais aussi les ***particuliers***, seront soumis à ce nouveau permis d'environnement.

Actuellement, les particuliers possédant une station d'épuration individuelle doivent remplir une déclaration. Prochainement, ce seront les propriétaires de cuves à mazout de plus de 3000 litres qui devront remplir une telle déclaration.

Les agriculteurs, qui ont rempli une déclaration en 1977, devront rédiger un permis pour 2007. Or, la rédaction de ce document est relativement complexe et son examen par les autorités compétentes relativement long. Nous vous conseillons de commencer à vous mettre en ordre avant la date limite pour plus de confort et de sécurité.

David LORAUX
Eco-conseiller

Un règlement provincial du 2 juillet 1920, modifié le 22 février 1929, sur la voirie vicinale, prévoit en son article 32, que l'élagage des arbres et haies plantés le long des chemins doit être opéré avant le 1er avril par les soins ou aux frais des propriétaires ou occupants.

Les faits montrent malheureusement que peu de gens connaissent cette réglementation, même si tout Belge est sensé connaître la loi. Généralement, ils ne procèdent à l'élagage qu'après avoir reçu un rappel de la réglementation par la police. Cette situation conduit alors à de nombreux élagages qui sont réalisés au mois de mai, soit durant la période la plus sensible au point de vue de la nidification.

La police informe donc la population sur l'obligation d'élagage des arbres et haies plantés le long des chemins ***avant le 1er avril 2003*** par les soins et aux frais des propriétaires ou occupants.

Il sera rappelé aux personnes concernées cette disposition légale dans le courant du mois de mars. A défaut de régularisation, un procès-verbal sera rédigé. En cas de situations dangereuses pour la sécurité publique, il sera procédé à l'élagage par le service voirie de la commune aux frais des contrevenants.

Les haies vives le long des chemins et sentiers vicinaux doivent être plantés à 50 cm en arrière de la limite de la voirie. Leur épaisseur du côté du chemin ne peut dépasser 30 cm mesurés à partir de l'axe de la plantation. Leur taille doit être effectuée régulièrement de manière à ce que cette épaisseur soit toujours respectée. Les arbres à hautes tiges doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la limite de la voirie; les autres arbres, à une distance minimum de 50 cm.

Gérard VERLY
Echevin

Simon s'en est allé... si vite, beaucoup trop vite pour les siens, pour ses amis et particulièrement pour ses amis des sociétés au sein desquelles il avait plaisir de vivre et à échanger les dernières nouvelles du terroir, trop vite aussi pour les Sautinois qu'il laisse un peu orphelins.

Amoureux de la vie, il l'était tout autant de la chose publique qui, comme le bien public, était pour lui une passion.

La proximité, le contact, constituaient son terrain de prédilection ; cordial, il rendait volontiers service parce que vraiment il aimait les gens à qui il disait toujours sa façon de penser, sans détours mais aussi sans sectarisme aucun. C'était un homme fidèle, fidèle à ses amis, il l'était tout autant à ses convictions et à son idéal.

La vie publique était d'ailleurs un choix de vie puisque tant sa vie professionnelle que sa vie de loisirs en était imprégnée.

En effet, entré à l'Ecole Technique tout au début de sa création, il a fait carrière à la Poste comme facteur à 17 ans et a terminé comme percepteur à Thuin.

Parallèlement, au sein de la Commune, il a assumé 3 mandats de conseiller communal et 2 mandats d'échevin.

Enfin, homme de sociétés, Simon a été Président de la Jeunesse, Président de la Société de Pêche, et il encouragea même la Société de Pétanque pour laquelle il n'a pas hésité à mettre un terrain à bâtir à disposition pour y ériger le club que vous connaissez. Bien souvent, on le croisait le samedi soir, soit au banquet de la musique, au club de foot, ou à l'une ou l'autre activité.

Fidèle jusqu'au bout, du trop court chemin de sa vie, Simon nous laisse le souvenir d'un homme cordial, accueillant, conciliant et intègre.

Que Paulette, ses enfants et sa famille reçoivent l'expression de l'affectueuse sympathie que nous leur portons en ce jour douloureux.

Sivry-Rance, le 3 décembre 2002.

Annie DEBRUXELLES
Bourgmestre

OBJET DES PRETS HYPOTHECAIRES.

Les prêts sont consentis pour l'achat, la construction, la rénovation, la transformation d'une maison ou d'un appartement situé en Région wallonne, de même que pour l'acquisition d'un terrain à bâtir.

L'immeuble, objet du prêt, ne peut dépasser certaines limites de volume et de valeur. La famille doit l'occuper pendant toute la durée du prêt.

CONDITIONS D'ACCES.

La famille

La famille désirant emprunter doit avoir au moins trois enfants à charge. Un enfant orphelin est compté pour deux, de même qu'un enfant reconnu handicapé à 66% au moins. Les candidats-emprunteurs reconnus handicapés à 66% au moins, sont comptés comme un enfant à charge de même qu'un parent jusqu'au second degré cohabitant atteint d'un tel handicap.

La famille doit résider en Belgique et ne peut être pleine propriétaire (ni usufruitière) d'une autre habitation.

Les revenus

La famille ne peut avoir bénéficié, au cours de l'avant-dernière année qui précède l'introduction de la demande, de revenus nets imposables supérieurs à certains barèmes dont la limite est fonction du nombre d'enfants à charge.

TAUX D'INTERET.

Les taux d'intérêt sont dégressifs et varient d'une part en fonction du nombre d'enfants à charge, et, d'autre part, du niveau de revenu imposable.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre disposition et serons heureux de vous aider à concrétiser votre projet.

Siège administratif :
Rue de Brabant, 1 - 6000 Charleroi
Tél. 071/20 77 11 - Fax. 071/20 77 56
Courriel : fonds.log.wal@flw.be
Province de Hainaut - Secrétariat provincial :
Square Roosevelt, 10 - 7000 Mons
Tél. 065/84 60 08 - Fax. 065/35 37 99
Courriel : Octroiprets.Mons@flw.be

CHANGEMENT DE NUMERO DE TELEPHONE :

060/41 41 90

Depuis le 28 octobre 2002, le bureau de l'ALE est déménagé. La nouvelle adresse est :

Rue Là-Haut, 23
6470 SIVRY

Le numéro de téléphone, fax, répondeur, reste inchangé : ***060/45 62 28***.

Le bureau est accessible au public du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30. Fermé le mardi après-midi.

MAES Dirk, né le 13/08/1961, de Grandrieu et *KONANAVA Nadzeya*, née le 08/11/1970, de Jabinka (République de Bélarus),
mariés le 6 mars 2002.

UHL Rolf, né le 17/01/1979, de Düsseldorf (Allemagne) et *WATHELET Sylvie*, née le 26/03/1980, de Grandrieu,
mariés le 23 mars 2002.

PASTURE Johann, né le 05/04/1978, de Thuin, et *LENOIR Céline*, née le 03/01/1979, de Grandrieu,
mariés le 27 avril 2002.

GYET Julien, né le 08/04/1950, et *BLUM Ginette*, née le 11/01/1952, tous deux de Sivry,
mariés le 4 mai 2002.

MOURA Dominique, né le 06/02/1967 et *RUBAY Dominique*, née le 05/05/1970, de Sivry-Rance (Solre-Saint-Géry),
mariés le 11 mai 2002.

BIERWISCH Jean-Michel, né le 07/01/1972 et *BINON Christel*, née le 01/02/1975, tous deux de Rance,
mariés le 15 juin 2002.

PILATE Alain, né le 18/06/1967, et *LEMAITRE Christelle*, née le 01/05/1979, tous deux de Grandrieu,
mariés le 5 juillet 2002.

STICKELBOUT Christophe, né le 13/12/1978, de Froidchapelle, et *JEAN Isabelle*, née le 22/04/1975, de Sivry,
mariés le 13 juillet 2002.

VALCKE Jean-Louis, né le 07/02/1973, et *MAY Marylise*, née le 21/04/1975, de Sivry,
mariés le 27 juillet 2002.

HANOTEAUX Vincent, né le 17/04/1970, et *TRIGAUX Hélène*, née le 01/03/1967, tous deux de Sivry,
mariés le 27 juillet 2002.

VAN EYLEN Eric, né le 14/07/1975, de Beaumont, et *LOCMANE Sabine*, née le 22/06/1976, de Sivry,
mariés le 10 août 2002.

BICHE Damien, né le 09/01/1977, de Fontaine-l'Evêque, et *PENET Virginie*, née le 02/10/1978, de Rance,
mariés le 17 août 2002.

CHERMANNE Jean-Pol, né le 08/06/1957 et *MICHEL Anne*, née le 12/01/1972, tous deux de Sivry,
mariés le 17 août 2002.

NOULIN Rudi, né le 29/05/1969 et *PONSART Pascaline*, née le 18/08/1975, tous deux domiciliés à Sivry,
mariés le 7 septembre 2002.

VANWISSEN Alain, né le 15/06/1961, de Sivry, et *WILLAME Joëlle*, née le 09/11/1960, de Trélon (France),
mariés le 14 septembre 2002.

RENARD Pascal, né le 19/05/1962 et *MATHIEU Laurence*, née le 17/09/1966, tous deux de Rance,
mariés le 17 septembre 2002.

RAFHAY Frédéric, né le 22/03/1974, et *IDEHEN Osarenoma*, née le 21/06/1979, tous deux de Grandrieu,
mariés le 16 novembre 2002.

OLIVIER Etienne, né le 29/06/1967, de Leuze-en-Hainaut, et *ABEL Florence*, née le 01/07/1967, de Montbliart,
mariés le 30 novembre 2002.

GRADULONE Mario, né le 12/04/1973, de Avesnes-sur-Helpe (France), et *DAMBLY Astrid*, née le 26/07/1977, de Sivry,
mariés le 7 décembre 2002.

TARIN Jules, de Sivry, né le 17/07/1924,
décédé le 3 janvier 2002.

GERARD Maurice, de Rance, né le 19/01/1923,
décédé le 14 janvier 2002.

TIERS Julia, de Solre-St-Géry,
née le 07/12/1922,
décédée le 20 janvier 2002.

ERGO Simonis, de Sivry, né le 23/08/1917,
décédé le 31 janvier 2002.

QUENNERY Reinelde, de Sivry;
née le 14/09/1910,
décédée le 25 janvier 2002.

MAUCOURANT Denise, de Rance,
née le 12/04/1928,
décédée le 5 février 2002.

PONSART Maurice, de Sivry, né le 07/07/1920,
décédé le 5 février 2002.

PETIT André, de Montbliart, né le 24/09/1948,
décédé le 1er février 2002.

HOUBION Marie-Thérèse, de Sautin,
née le 08/10/1927,
décédée le 18 février 2002.

MASSART Roger, de Rance, né le 01/04/1924,
décédé le 9 mars 2002.

PAQUET Andrée, de Rance, née le 14/11/1927,
décédée le 13 mars 2002.

MIOT Paul, de Sivry, né le 20/07/1937,
décédé le 29 mars 2002.

PICRON Marguerite, de Sautin,
née le 25/06/1912,
décédée le 5 avril 2002.

MEUNIER Roger, de Rande, né le 06/03/1939,
décédé le 2 avril 2002.

GUISLAIN Jean-Noël, de Sautin,
né le 09/11/1948,
décédé le 8 avril 2002.

COLLET Renelde, de Solre-Saint-Géry,
née le 01/03/1913,
décédée le 18 avril 2002.

DUTRIEUX Jean-Mary, de Sautin,
né le 31/07/1950,
décédé le 16 avril 2002.

PAQUET Suzanne, de Sivry, née le 27/01/1929,
décédée le 19 avril 2002.

LEBEAU André, de Rance, né le 23/03/1926,
décédé le 11 mai 2002.

RAVIGNON Raymonde, de Rance,
née le 17/02/1932,
décédée le 25 avril 2002.

DENIS Jacques, de Sivry, né le 03/05/1951,
décédé le 7 mars 2002.

HUBIN Elise, de Sivry, née le 03/06/1916,
décédée le 20 mai 2002.

HENNEBERT Yvette, de Sivry,
née le 17/08/1935,
décédée le 6 juin 2002.

GOFFETTE Paulette, de Rance,
née le 17/09/1924,
décédée le 10 juin 2002.

HUART Albert, de Rance, né le 10/04/1925,
décédé le 16 juin 2002.

GUIOT Christiane, de Montbliart,
née le 03/12/1945,
décédée le 18 juin 2002.

VERSTREKEN Jean, de Sautin,
né le 20/11/1916,
décédé le 20 juin 2002.

VAN RYSSEGHEM Louise, de Sivry,
née le 30/11/1921,
décédée le 21 juin 2002.

BULTOT Rosa, de Sivry, née le 21/03/1912,
décédée le 23 juin 2002.

LEGROS Alberte, de Sautin, née le 12/04/1924,
décédée le 24 juin 2002.

WAROQUIER Colette, de Solre-Saint-Géry,
née le 21/11/1941,
décédée le 6 juillet 2002.

HERBAGE Hubert, de Grandrieu,
né le 02/11/1928,
décédé le 14 juillet 2002.

DUTRONT Georgette, de Sivry,
née le 15/09/1925,
décédée le 11 août 2002.

TENRET Roberte, de Sivry, née le 04/12/1932,
décédée le 14 août 2002.

COLAS Frédéric, de Rance, né le 13/04/1976,
décédé le 17 août 2002.

BARBENCON Freddy, de Rance,
né le 20/02/1945,
décédé le 6 septembre 2002.

BOSSART Raymonde, de Sivry,
née le 30/10/1915,
décédée le 3 octobre 2002.

DEVERGNIES Victor, de Sautin,
né le 04/11/1920,
décédé le 3 octobre 2002.

VAN DIERENDONCK Huguette, de Sivry,
née le 30/09/1927,
décédée le 9 octobre 2002.

ROBERT Jeannine, de Rance, née le 29/12/1923,
décédée le 9 novembre 2002.

LAGRACE Adeline, de Sivry, née le 28/12/1927,
décédée le 26 novembre 2002.

JOLY Simon, de Sautin, né le 23/10/1936,
décédé le 30 novembre 2002.

BOUILLOT Marie-Thérèse, de Sivry,
née le 05/01/1923,
décédée le 8 décembre 2002.

DUVIEUSART Bruyère, de Montbliart,
née le 3 janvier 2002.

DESORNE Axelle, de Sautin,
née le 4 janvier 2002.

DEFLORENNE Maxime, de Rance,
né le 9 janvier 2002.

PETIT Florentin, de Rance,
né le 22 janvier 2002.

CARLIER Marie, de Grandrieu,
née le 27 janvier 2002.

PETIT Killian, de Sautin,
né le 17 février 2002.

BRISACK Antoine, de Rance,
né le 18 février 2002.

SOYEZ Laura, de Rance,
née le 8 mars 2002.

GUELENNE Zoé, de Grandrieu,
née le 11 mars 2002.

CHRETIEN Kévin, de Sivry,
né le 14 mars 2002.

MEERTENS Pauline, de Rance,
née le 14 mars 2002.

POUCET Victor, de Grandrieu,
né le 17 mars 2002.

RINGUET Damon, de Rance,
né le 21 avril 2002.

WILGOCKI Océane, de Sivry,
née le 3 mai 2002.

APPART Sandy, de Solre-Saint-Géry,
née le 10 mai 2002.

LIGNY Pauline, de Sivry,
née le 15 mai 2002.

TROTIN Antoine, de Rance,
né le 17 mai 2002.

MOYE Laura, de Rance,
née le 17 mai 2002.

FERYN Justine, de Grandrieu,
née le 19 mai 2002.

DEMONCHAUX Servane, de Grandrieu,
née le 19 mai 2002.

HILAIRE Pierre, de Sautin,
né le 21 mai 2002.

VANSTICHEL Martin, de Sivry,
né le 23 mai 2002.

MINET Leelou, de Rance,
née le 27 mai 2002.

DRAISE Clara, de Rance,
née le 29 mai 2002.

MOREAU Anaïs, de Montbliart,
née le 10 juin 2002.

RENARD Antoine, de Rance,
né le 14 juin 2002.

BAEYENS Hera, de Sautin,
née le 9 mai 2002 - décédée le 16 juin 2002.

HIGNY Florian, de Rance,
né le 19 juin 2002.

DELPLACE Dimitri, de Montbliart,
né le 20 juin 2002.

TOGNANA Emeric, de Sivry,
né le 27 juin 2002.

VANDERMISSEN Lena, de Sivry,
née le 4 juillet 2002.

BATISTE Jérôme, de Solre-Saint-Géry,
né le 15 juillet 2002.

BERNIER Jason, de Solre-Saint-Géry,
né le 22 juillet 2002.

PUTMAN Dylan, de Rance,
né le 26 juillet 2002.

VAN DORPE Aude, de Rance,
née le 8 août 2002.

PILATE Clara, de Grandrieu,
née le 11 août 2002.

VEREECKE Paulin, de Rance,
né le 19 août 2002.

LECHIEN Manon, de Sivry,
née le 12 septembre 2002.

PUTMAN Aurélien, de Rance,
né le 13 septembre 2002.

BLOSSIER Manon, de Rance,
née le 17 septembre 2002.

DEGEL Byron, de Sautin,
né le 21 septembre 2002.

ALIBERT Clément, de Grandrieu,
né le 21 septembre 2002.

MOUSIN Martin, de Sivry,
né le 30 septembre 2002.

MICHAUX Camille, de Sivry,
née le 3 octobre 2002.

DESCAMPS Axelle, de Grandrieu,
née le 14 octobre 2002.

DEVERGNIES Elodie, de Solre-Saint-Géry,
née le 14 novembre 2002.

MICHAUX Loana, de Rance,
née le 19 novembre 2002.

MAGAIN Arsinoë, de Montbliart,
né le 21 novembre 2002.

LE BUDGET

Au moment de la sévère élaboration
du budget communal pour 2003,
notre conseiller *Albessart*,
qui anime aussi la commission
des finances communales,
nous propose un brin d'humour,
sorti de la malle aux archives
de son grand-père.
Cette poésie humoristique
nous fait sourire,
elle tombe à point.

Ce que l'on nomme le Budget ?
Diable ! Sais-tu bien, ma mignonne,
Que c'est un terrible sujet
Pour ta cervelle folichonne !

Le Budget c'est, à proprement
Parler, comme une énorme dette
Dont il faut faire le paiement
Avec une infime recette...

C'est un monstre qu'il faut gaver
Avec une aile de volaille ;
Un étang, qu'il faut abreuver
En y vidant une futaille ;

C'est un petit poids tout faiblot
Sur une effroyable bascule ;
C'est un gigantesque goulot
Avec un bouchon minuscule ;

C'est, sans bras et sans balancier,
Un danseur sur la corde raide ;
C'est un problème de caissier
A rendre chauve un Archimède ;

Un grain de blé dans l'entrepôt ;
Un chat qui - suis la métaphore -
Lèche l'assiette de l'impôt
Et demande à manger encore !

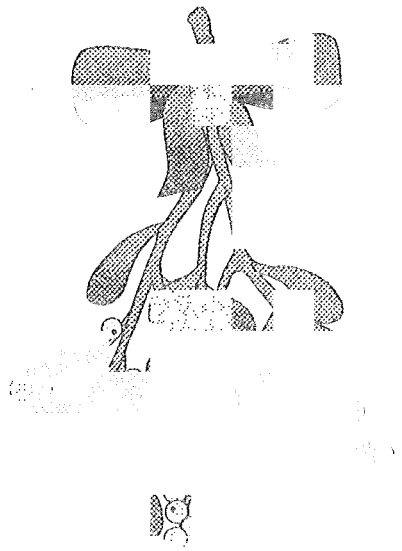

C'est quelque chose de fictif,
C'est quelque chose d'illusoire,
Un monument définitif
Construit avec du provisoire...

C'est... Mais qu'as-tu donc ? Tu souris
L'oeil écarquillé comme un disque ?
On dirait vraiment que j'écris
Les mots qui sont sur l'obélisque !

Quoi ? Tu veux une explication
Moins savante, plus terre à terre ?
Parfait ! Ce sera l'occasion
D'un petit sermon salutaire ...

Eh bien ! le Budget c'est l'argent
Qu'un ménage a pour sa dépense,
Le Doit et l'Avoir exigeant
L'équilibre de la balance :

Mais quand l'Etat a trop de frais
Et la femme trop de toilettes,
C'est la fin de tous les budgets
Et le commencement des dettes !

Miguel ZAMACOIS.